

2022

Les sujets qui fâchent en ce début d'année !



Malheureusement en ce début d'année, nombreux sont les points qui fâchent :

- CSE court-circuité,
- Poursuite d'activité de salariés partis en RCC,
- Suppression des véhicules Pool,
- Manque de bornes électriques sur les parkings,
- MTT,
- Arrêt de la prestation Babilou,
- Restauration collective, ...

Voici un rapide tour d'horizon !

Et pour finir un focus sur le projet RE-TCR.

Contact

CFE-CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 18
Mail : cfcgctechno@gmail.com



La CFE-CGC Renault
*vous souhaite une
excellente année 2022
avec réussite professionnelle et
personnelle. Que la santé et la
sérénité vous accompagnent
tout au long de l'année.*

CSE COURT-CIRCUITE

Ces derniers temps la Direction a pris la fâcheuse habitude de déployer des projets auprès du management sans en avoir référé au préalable au CSE (exemples : étude « Property Management » de pilotage de services aux résidents confiée à l'extérieur, Schéma Directeur 2024, ...).

Ce point fera l'objet d'une adresse à la Direction lors d'une prochaine réunion de CSE.

POURSUITE D'ACTIVITE CHEZ RENAULT EN PASSANT PAR LA CASE RCC

Des cas nous sont remontés de salariés partis en RCC qui reviennent travailler dès le lendemain dans nos locaux en tant que prestataires (par exemple à la DISG).

Où est le gain pour l'entreprise ? Les intéressés n'auraient-ils pas dû être placés dans une case « bleue » non éligible à la RCC ?

La CFE-CGC demande la fin de cette pratique scandaleuse et non éthique !!

« INVITATION » A PRENDRE SON VEHICULE PERSONNEL DANS LE CADRE DE MISSIONS

La Direction a réduit drastiquement la capacité du pool taxi et invite les salariés à privilégier d'autres modes de transport, parmi lesquels la voiture personnelle. Elle met en avant dans ce dernier cas un remboursement des frais kilométriques (43 centimes du kilomètre) qui couvrirait largement les frais réels supportés.

A noter que les kilomètres parcourus dans le cadre de la mission se mesurent dans tous les cas à partir de - et jusqu'au Technocentre, et en aucun cas par rapport au lieu de résidence.

Le chapitre de l'assurance, dans lequel il est précisé que Renault se subroge à l'assureur du salarié pour couverture de ses dommages en tous risques, dès lors que le trajet professionnel en véhicule personnel est connu du manager, soulève toutefois des questions restées à ce jour sans réponse :

- Faut-il souscrire une extension de contrat pour déplacements professionnels ? Selon notre compréhension, non, mais cela irait mieux si la direction nous le confirmait noir sur blanc.
- En cas de sinistre dans le cadre d'une mission, il convient de commencer par déclarer le sinistre à son assureur, avant subrogation par Renault : un accident responsable étant dès lors connu de l'assureur, qu'advient-il du bonus du conducteur ? Du devis qui lui sera adressé pour assurer un nouveau véhicule ?
- Un véhicule âgé et / ou fortement kilométré utilisé dans le cadre d'un déplacement professionnel et accidenté sera facilement jugé économiquement non réparable, même s'il a été soigneusement entretenu et fonctionne parfaitement, et dans ce cas son remboursement ne permettra pas de racheter un véhicule équivalent. Une aide spécifique pourrait-elle être obtenue ?
- Par ailleurs l'image que donnera la visite d'un salarié Renault, par exemple chez un fournisseur, au volant d'un tel véhicule est-elle conforme à ce qu'on attend d'un constructeur automobile ?

En cas de véhicule immobilisé, la Direction conseillerait a priori de se faire rapatrier et d'émettre une note de frais pour les transports acquittés (tout collaborateur en mission dispose d'un numéro d'assistance à composer pour tout problème). Nous en attendons confirmation.

En cas de véhicule immobilisé, que le salarié soit responsable ou non de l'accident, le salarié n'en disposera plus pour son usage personnel (aller chercher ses enfants à l'école...) pour une durée qui peut être longue (délai de réparation ou de rachat d'un autre véhicule). Là encore, une aide spécifique pourrait-elle être accordée par la Direction ?

Nous reviendrons à la charge auprès de la Direction le temps qu'il faudra jusqu'à ce que nous obtenions une réponse satisfaisante sur ces points.

En attendant, prenez un véhicule de service !

BORNES ELECTRIQUES SUR LES PARKINGS

A ce jour, il n'est pas prévu d'installer de nouvelles bornes électriques sur les parkings en 2022.

La CFE-CGC regrette qu'en ces temps de développement de l'offre de véhicules électriques et hybrides, les salariés ne puissent pas facilement charger leurs véhicules sur leur lieu de travail.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC DE GUYANCOURT
<https://www.technocentre-cfecgc.com/>

MTT

En 2011, afin de répondre à une demande de l'inspection du travail de mieux contrôler les heures de travail des salariés, la direction a proposé la mise en place d'un accord MTT que la CFE-CGC a signé.

Si une partie des salariés concernés assimilent cet accord à la mise en place d'une pointeuse, la majorité l'apprécie, notamment pour la variabilité des horaires qu'il a introduite, permettant une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie privée.

Toutefois le télétravail, marginal à la date d'application de l'accord, n'a pas été intégré, ce qui exclue le contrôle des heures de télétravail et en particulier la variabilité des horaires en télétravail. Depuis, en raison de la pandémie de covid 19, et surtout de l'application de l'accord sur le travail hybride, en place depuis le mois de septembre 2021, le télétravail est devenu un mode de travail concernant la majorité des salariés, avec à titre de référence deux jours de télétravail de droit par semaine.

C'est pourquoi la CFE-CGC, qui réclamait dès 2020 dans les commissions de suivi de l'accord MTT la prise en compte de la variabilité des horaires en télétravail, relance la direction pour faire évoluer l'accord MTT actuel en l'adaptant à l'organisation du travail en mode hybride.

CRECHES BABILOU

Afin d'attirer au TCR des salariés jeunes qui sont susceptibles d'avoir des enfants en bas âge, 90 berceaux avaient été réservés dans deux crèches Babilou de Guyancourt, ainsi que 33 autres en Ile-de-France pour des salariés domiciliés loin de Guyancourt.

Pour des raisons financières (le dispositif coûte 1,4 million d'Euros par an à Renault) et parce que l'organisation hybride du travail n'est plus compatible avec le recours à des crèches situées à Guyancourt pour les salariés qui habitent loin du TCR, l'opération ne sera plus reconduite.

Néanmoins les salariés bénéficiaires (la dernière campagne d'affectation de "berceaux" s'étant faite en septembre dernier) continueront d'en profiter jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de leur enfant.

La CFE-CGC regrette cette décision et estime que d'autres solutions auraient pu être trouvées pour que ce type de prestation continue à être proposée aux salariés, surtout avec l'ambition de la direction d'embaucher via le plan RE-NOUVEAU.

RESTAURATION COLLECTIVE

A fin 2021, la fréquentation des différents restaurants se répartissait de façon déséquilibrée, ce qui se traduisait par une longue file d'attente aux Arceaux et une absence totale de queue aux Rotondes 1 ainsi qu'aux Cascades 1. Une situation à surveiller en ce début d'année.

Par ailleurs, vous êtes un certain nombre à déplorer la disparition des grillades et des frites dans les restaurants.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC DE GUYANCOURT
<https://www.technocentre-cfecgc.com/>

Renseignements pris, il s'agit non pas d'un choix commercial de réduction d'offre mais d'un dommage collatéral de la crise COVID (restrictions d'usage de la ventilation). Elios s'apprêtait semble-t-il à réintroduire cette offre quand la 5ème vague est arrivée. Partie remise assurément ...

En attendant, devant la recrudescence de la crise sanitaire les restaurants ont été réaménagés pour un retour à l'ancienne jauge de 25%.

PROJET RE-TCR

Contenu

Le taux de flex visé est confirmé à 50% (un poste de travail pour deux salariés), compte tenu de l'organisation hybride du travail et des absences constatées hors télétravail (congés, missions, arrêts maladie, réunions, suspensions de contrats ...).

Calendrier

A la Ruche, la vague 2 (connecteurs 6A-6B) s'est terminée pendant les congés de fin d'année. Les vagues 3 et 4 sont prévues respectivement en mai et octobre 2022.

Concernant les autres bâtiments, le planning de Re-TCR n'est pas encore arrêté.

A noter qu'un retour anticipé au TCR des résidents du Connect à Vélizy n'est pas à l'ordre du jour.

Périmètre

Les abandons de surface qui interviendront dans la cadre de la nouvelle stratégie immobilière ne concerneront ni le datacenter, ni les simulateurs, ni les ateliers des connecteurs 2B et 4B.

Premiers retours d'expérience

Les vagues 1 et 2 auraient dû permettre d'expérimenter le flex-office, mais la crise sanitaire en parasite quelque peu les enseignements. Toutefois deux sujets de préoccupation émergent, pour une part, liés au contexte sanitaire :

- le chauffage, l'apport d'air neuf requis pour raison sanitaire générant de la froidure ;
- le bruit ambiant, accru par le large recours à Teams qu'impose la difficulté de se réunir en présentiel.

Des actions d'amélioration du confort acoustique et du chauffage sont prises en compte dans le standard.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC DE GUYANCOURT
<https://www.technocentre-cfecgc.com/>